

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 26 MARS 2021**

Le vingt six mars deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-neuf mars deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Catherine CROTEAU, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX, Karine RICHARD.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Serge QUESNE, Jean-Claude POTTIER, Jérôme CHERON, Emmanuel GUITTON.

Excusés : Florian BARBÉ, Thomas DREUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Bruno COURANT est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 26 février 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant l'éplucheuse à pommes de terre de la cantine. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune est identique au compte administratif 2020, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		98 521,20	65 646,00	
Opérations exercice 2020	462 094,74	594 844,85	82 144,31	194 774,76
Résultat exercice 2020	132 750,11		112 630,45	
Résultat définitif	132 750,11		46 984,45	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2020.

2^{ème} OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Pierrette BUNEL, 1^{ère} adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2020 du Budget de la commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		98 521,20	65 646,00	
Opérations exercice 2020	462 094,74	594 844,85	82 144,31	194 774,76
Résultat exercice 2020	132 750,11		112 630,45	
Résultat définitif	132 750,11		46 984,45	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 du budget assainissement de la commune est identique au compte administratif 2020 du budget assainissement de la commune, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		14 283,91		6 236,69
Opérations exercice 2020	16 118,20	20 149,70	7 150,00	7 480,50
Résultat exercice 2020	4 031,50		330,50	
Résultat définitif	18 315,41		6 567,19	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2020 du budget assainissement de la commune.

4^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Pierrette BUNEL, 1^{ère} adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget assainissement de la commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		14 283,91		6 236,69
Opérations exercice 2020	16 118,20	20 149,70	7 150,00	7 480,50
Résultat exercice 2020	4 031,50		330,50	
Résultat définitif	18 315,41		6 567,19	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 du budget Lotissement rue des fleurs de la commune est identique au compte administratif 2020 du budget Lotissement rue des fleurs de la commune, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2020	26 797,90	0,00	35 697,00	9 044,28
Résultat exercice 2020	-26 797,90		-26 652,72	
Résultat définitif	13 474,04		0,00	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2020 du budget Lotissement rue des fleurs de la commune.

6^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Pierrette BUNEL, 1^{ère} adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget Lotissement rue des fleurs de la commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2020	26 797,90	0,00	35 697,00	9 044,28
Résultat exercice 2020	-26 797,90		-26 652,72	
Résultat définitif	13 474,04		0,00	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7^{ème} OBJET : DEVIS BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il convient de faire appel à un bureau d'études pour l'aménagement de voirie rue de la Liberté. Deux entreprises ont été consultées : ATESART Agence des Territoires de la Sarthe et IRPL, après réflexion et pour des raisons de disponibilités et de conseils techniques, Monsieur le Maire propose de retenir IRPL pour un montant 5 748 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le bureau d'études IRPL pour la réalisation de l'aménagement de voirie rue de la Liberté.

8^{ème} OBJET : APPEL À PROJETS SOCLE NUMÉRIQUE ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre du volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, lance un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ouvert jusqu'au 31 mars 2021. La commune de St-Michel-de-Chavaignes pourrait bénéficier d'une aide de 70% du TTC pour une dépense de 3 500 € TTC minimum. Mme Toreau, directrice de l'école Gustave Billard, a fourni à la mairie un devis de PC Services 72 d'un montant de 3 522 € TTC comprenant l'acquisition et l'installation d'un vidéo projecteur interactif (tableau numérique) ainsi qu'un vidéo-projecteur. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande d'aide concernant cet appel à projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à déposer une demande d'aide concernant l'appel à projets du socle numérique dans les écoles élémentaires.

9^{ème} OBJET : ÉPLUCHEUSE À POMMES DE TERRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une éplucheuse à pommes de terre a été achetée en juillet 2020 pour un montant de 1 620 € TTC afin de remplacer l'ancienne. Il s'avère que Mme Véronique Baron, notre nouvelle cantinière, n'utilise pas ce type matériel, en conséquence, Monsieur Froger demande aux conseillers l'autorisation de vendre cette éplucheuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à vendre l'éplucheuse à pommes de terre.

10^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Vensolair** : Monsieur Bruno COURANT et Madame Pierrette BUNEL ont rencontré Monsieur Pattier et Monsieur Hanier de la Sté Vensolair. Ces personnes ont la charte de prospector des sites pour l'implantation de parcs éoliens, il s'avère que sur la commune deux zones d'implantation potentielle seraient susceptibles d'accueillir deux éoliennes dans chacune des zones. Après avoir échangé à ce sujet, les conseillers municipaux ne souhaitent pas s'engager dans ce projet.

. **Point sur les travaux** : Jérôme Cheron a réalisé les travaux de couverture prévus sur une partie de la toiture du logement attenant à la salle des associations. Les portes du préau de l'école ont été remplacées pendant les vacances scolaires par la Menuiserie Breilloise.

. **Terrain Joly** : le 15 février 2021, un sondage de sol a été réalisé sur la parcelle, cette opération à la charge du vendeur, est désormais obligatoire pour une zone constructible. Le délai d'attente pour le résultat étant de cinq semaines, l'acte d'achat devrait se concrétiser assez rapidement.

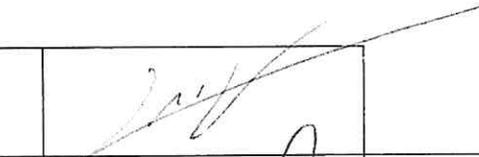
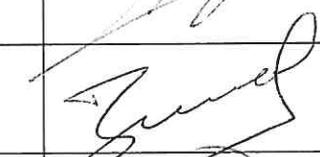
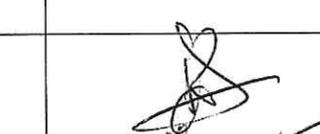
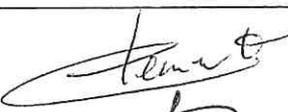
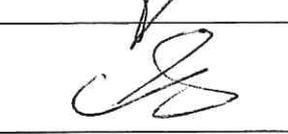
. **Conseil d'école** : s'est tenu le 23 mars 2021 en comité restreint, lors de cette réunion il a été évoqué les sujets suivants : la sécurité à l'école, les comptes de la coopératives scolaires et le budget mairie, le bilan du projet culturel, les sorties de fin d'année, les activités de fin d'année et l'organisation de la fête de l'école.

. **Bulletin municipal** : Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont distribué le petit journal, celui-ci est apprécié par les habitants.

. **SAEP de Dollon** : En préalable aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques rue de la Liberté et rue Haute, le SAEP va procéder au renouvellement des conduites d'eau potable sur ces mêmes rues, les travaux sont prévus vers la fin du premier semestre 2021. Madame Pierrette Bunel informe les conseillers que le tarif de l'eau va être revalorisé (augmentation de 3%) à partir du 1^{er} octobre 2021 de la manière suivante : la tranche de 0 à 500 m3 le tarif passe de 0,93 € à 0,96 € le m3 et concernant la tranche des plus 500 m3 le tarif passe de 0,50 € le m3 à 0,52 € le m3 et l'abonnement passera à 72,60 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	excusé
Bruno COURANT <i>Secrétaire de séance</i>		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX	